Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 7
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 10

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 11
2.1. Modalités de tarification 11
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 12
2.3. Recettes 14
2.4. Répartition des recettes 14

3. Indicateurs de performance 15
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 15
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 17
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 17
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 17
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18

4. Dépenses de fonctionnement du service 19
4.1. Fonctionnement général des équipements 19
4.2. Déchets et sous-produits de l'assainissement 19
4.3. Dépenses du service 19
4.4. Répartition des dépenses de fonctionnement 20

5. Financement des investissements 21
5.1. Montants financiers 21
5.2. Etat de la dette du service 21
5.3. Amortissements 21
5.4. Présentation des projets à l'étude 21
5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux 22
5.6. Répartition des dépenses d'investissement 22

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 23
6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23

7. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

collecte	La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.
transport	La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
dépollution	La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Le service est géré au niveau ☑ **communal** ☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : RETIERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☐	☑
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☑
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : RETIERS
- Existence d'une CCSPL ☐ ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : 14/10/19 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 09/07/18 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☐ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 3732 habitants au 31/12/2021 (3 696 au 31/12/2020).

Commentaire: Modification du calcul du ratio nombre d'habitant par foyer.
Exercice 2018 : ratio de 2 évalué en fonction de la charge de pollution reçu sur la station d'épuration divisé par le nombre abonné
Exercice 2019 : ratio 2.4 personnes par foyer (par branchement) données INSEE 2017 indicateur FAMG1.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 555 abonnés au 31/12/2021 (1 540 au 31/12/2020).

Commentaire: nombre d'abonné recensé via le relevé de compteur AEP

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Retiers					
Total	**1 540**			**1 555**	**1%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 555.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 58,31 abonnés/km) au 31/12/2021. (57,74 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,4 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,4 habitants/abonné au 31/12/2020).

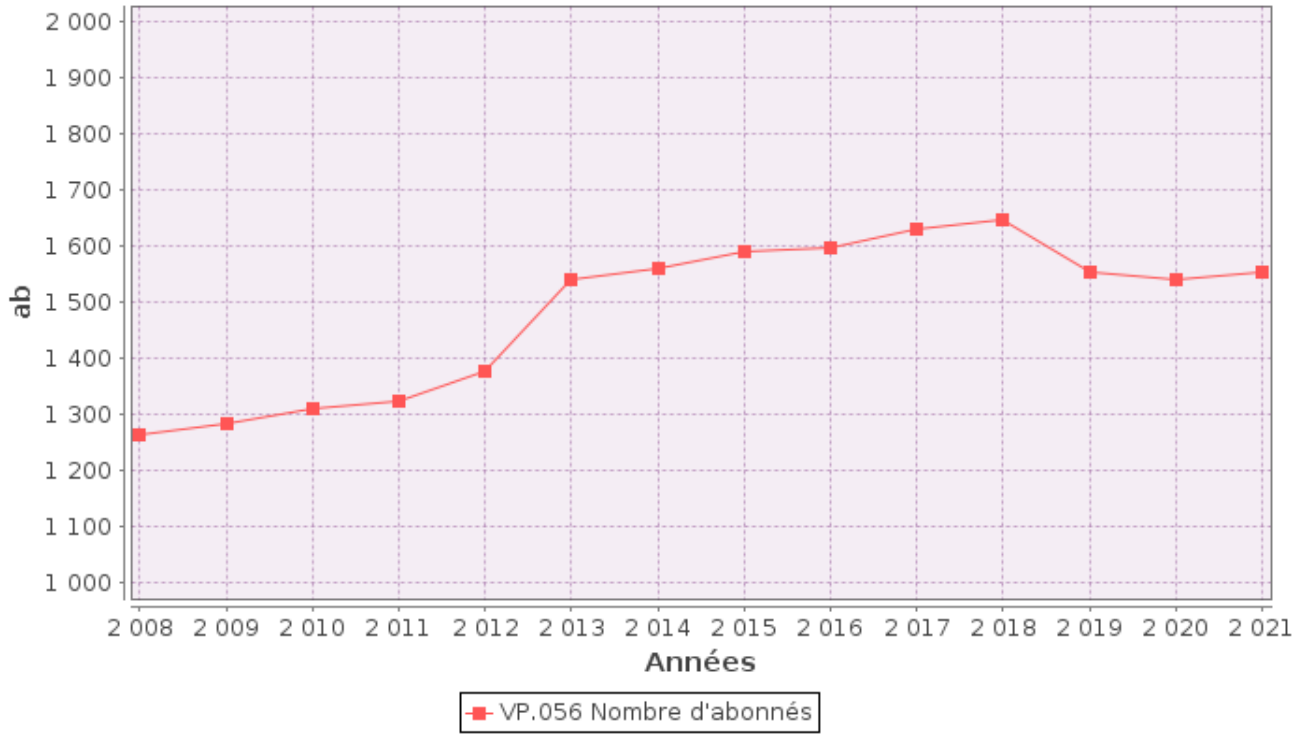

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**109 955**	**106 943**	**-2,7%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

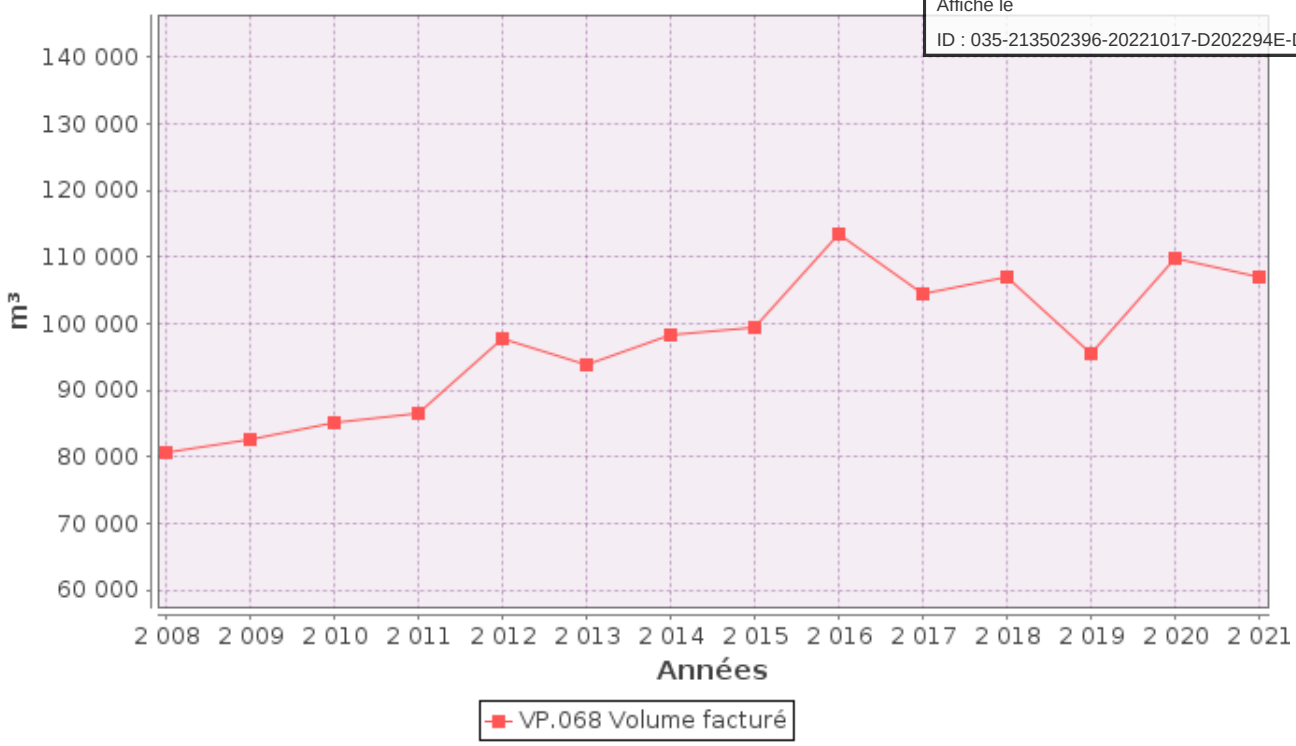

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Aucun import et exports d'effluents sur la commune de Retiers

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2021 (5 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26,67 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 26,67 km (26,67 km au 31/12/2020).

La commune de Retiers ne dispose pas d'ouvrage permettant la maitrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluies

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de RETIERS
Code Sandre de la station : 0435239S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1988
Commune d'implantation	Retiers (35239)
Lieu-dit	Le Pétard
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	4000
Nombre d'abonnés raccordés	1555
Nombre d'habitants raccordés	3732
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	900

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du 27 OCTOBRE 1997 ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Ruisseau de Sainte Croix, La Seiche, La Vilaine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	15	☒ et	☐ ou	96 (94 hors-étiage)
DCO	60	☒ et	☐ ou	93 (90 hors étiage)
MES	20	☒ et	☐ ou	95 (93 hors étiage)
NGL	10	☐ et	☒ ou	85 (80 hors étiage)
NTK	7	☐ et	☒ ou	88 (84 hors étiage)
pH	6-8.5	☐ et	☐ ou	/
NH_4^+	3	☐ et	☒ ou	90 (88 hors étiage)
Pt	1 (2 hors-étiage)	☐ et	☒ ou	90 (80 hors étiage)

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

Charges rejetées par l'ouvrage - Extrait du bilan annuel 2021

	A3	Concent DBO5	Charge DBO5	Concent DCO	Charge DCO	Concent MES	Charge MES	Concent NK	Charge NK	Concent NNH4	Charge NNH4	Concent NGl	Charge NGL	Concent Pt	Charge Pt
18/01/2021	476,0	340,00	161,84	874,00	416,02	410,00	195,16							10,00	4,76
18/02/2021	598,0	360,00	215,28	590,00	352,82	890,00	532,22							7,00	4,19
20/03/2021	399,0	270,00	107,73	604,00	241,00	260,00	103,74	97,70	38,98	79,30	31,64	97,80	39,02	9,00	3,59
18/04/2021	401,0	350,00	140,35	690,00	276,69	650,00	260,65							20,00	8,02
17/05/2021	444,0	1300,00	577,20	2132,00	946,61	4040,00	1793,76	171,00	75,92	86,30	38,32	171,00	75,92	29,00	12,88
22/06/2021	561,0	458,00	256,94	240,00	134,64	640,00	359,04							9,80	5,50
21/07/2021	384,0	370,00	142,08	810,00	311,04	670,00	257,28							17,00	6,53
13/08/2021	358,0	250,00	89,50	637,00	228,05	410,00	146,78	92,50	33,12	68,70	24,59	92,50	33,12	14,00	5,01
22/09/2021	387,0	320,00	123,84	668,00	258,52	280,00	108,36							11,00	4,26
24/10/2021	406,0	360,00	146,16	836,00	339,42	760,00	308,56							13,00	5,28
15/11/2021	378,0	350,00	132,30	918,00	347,00	440,00	166,32	107,00	40,45	78,60	29,71	107,00	40,45	13,00	4,91
14/12/2021	477,2	460,00	219,52	924,00	440,95	650,00	310,19							12,00	5,73
MOYENNE	439	432	417	827	541	842	1076	117	47	78	31	117	47	14	6

rendement DBO5	rendement DBO5 mininaux demandés	rendement DCO	rendement DCO mininaux demandés	rendement MES	rendement MES mininaux demandés	rendement NK	rendement NK mininaux demandés	rendement NNH4	rendement NNH4 mininaux demandés	rendement NGl	rendement NGl mininaux demandés	rendement Pt	rendement Pt mininaux demandés
99%	94%	96%	90%	98%	93%		84%		88%		80%	92%	80%
99%	94%	95%	90%	99%	93%		94%		88%		80%	79%	80%
99%	94%	95%	90%	97%	93%	96%	94%	98%	88%	93%	80%	92%	80%
99%	94%	96%	90%	99%	93%		94%		88%		80%	98%	80%
100%	94%	98%	90%	100%	93%	98%	94%	97%	88%	96%	80%	97%	80%
100%	96%	90%	93%	100%	95%		88%		90%		85%	97%	90%
100%	96%	97%	93%	99%	95%		88%		90%		85%	98%	90%
100%	96%	98%	93%	98%	95%	99%	88%	99,9%	90%	97%	85%	99%	90%
99%	96%	95%	93%	96%	95%		88%		90%		85%	96%	90%
100%	96%	98%	93%	99%	95%		88%		90%		85%	91%	90%
99%	96%	97%	93%	97%	95%	96%	88%	97%	90%	93%	85%	87%	90%
99%	94%	98%	90%	99%	93%		84%		88%		80%	93%	80%
100%		96%		99%		97%		98%		95%		93%	

A4 : débit d'entrée station le jour le bilan analytique

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité
Données issues du bilan annuel assainissement 2021

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		NH4	NO2	NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	**900**	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)	**240**															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		4		4		4	0	0	12	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99	7.0	97	28.5	100	2.0	95	6.4	97	3.7	2.1			94	0.9
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		4		4		4			12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99	7.0	97	28.5	100	2.0	95	6.4	97	3.7	2.1			94	0.9
	Valeur rédhibitoire (1)			85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière « étiage »		95	20	93	60	96	15	85	10	88	7	3			90	1
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière « hors étiage »		93	20	90	60	94	15	80	10	84	7	3			80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		o		o		o		o		o		o	o	o	o	
	Conformité global selon l'exploitant (O/N) :	**o**															

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2020 en tMS**	**Exercice 2021 en tMS**
Station d'épuration de RETIERS (Code Sandre : 0435239S0001)	38.40	50.50
Total des boues produites	**38.40**	**50.50**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2020 en tMS**	**Exercice 2021 en tMS**
Station d'épuration de RETIERS (Code Sandre : 0435239S0001)	40,8	40,97
Total des boues évacuées	**40,8**	**41**

- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	25.12	3.3	Conforme au plan d'épandage
Compostage « Produit »	1.62	2.5	Evacuation boues liquides Valorisation secondaire
	14.23	5.5	Epaississement et Valorisation secondaire

Les épandages des boues sont réalisés par du matériel agricole : tracteur, tonnes à lisier et système d'épandage à pendillard. Les personnes physiques et morales intervenant dans la réalisation des épandages de la station d'épuration de RETIERS sont les suivantes :

Le transport et les épandages des boues sont réalisés par l'entreprise SARL Misériaux située à Thoury.

Le planning prévisionnel et le suivi de l'épandage a été réalisé par la société SEDE Environnement mandatée pour cette mission.

Les analyses des boues et sols sont réalisées par un laboratoire de Conseils et d'Analyses (LCA), 1 rue Champlain – ZI Chef de Baie, à LA ROCHELLE.

La valorisation secondaire est assurée par la société Transeli – Leblanc Environnement qui effectue soit un pompage directe des boues liquides sur le site de la station d'épuration ou une prestation d'épaississement et traitement et hygiènisation par compostage Les boues sont ensuite transpostées et traitées sur le site de Transeli ZA Bas Pont 35500 Taillis.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	0	0
Participation aux frais de branchement	**Suivant bordereaux des prix**	**Suivant bordereaux des prix**

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	25 €	25 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	2,14 €/m³	2,14 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,15 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/07/18 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0%
Part proportionnelle	256,80	256,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	281,80	281,80	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00	18.00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	____	____	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	18.00	18.00	0%
Total	**299.80**	**299.80**	**0%**
Prix TTC au m^3	**2,50**	**2,50**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

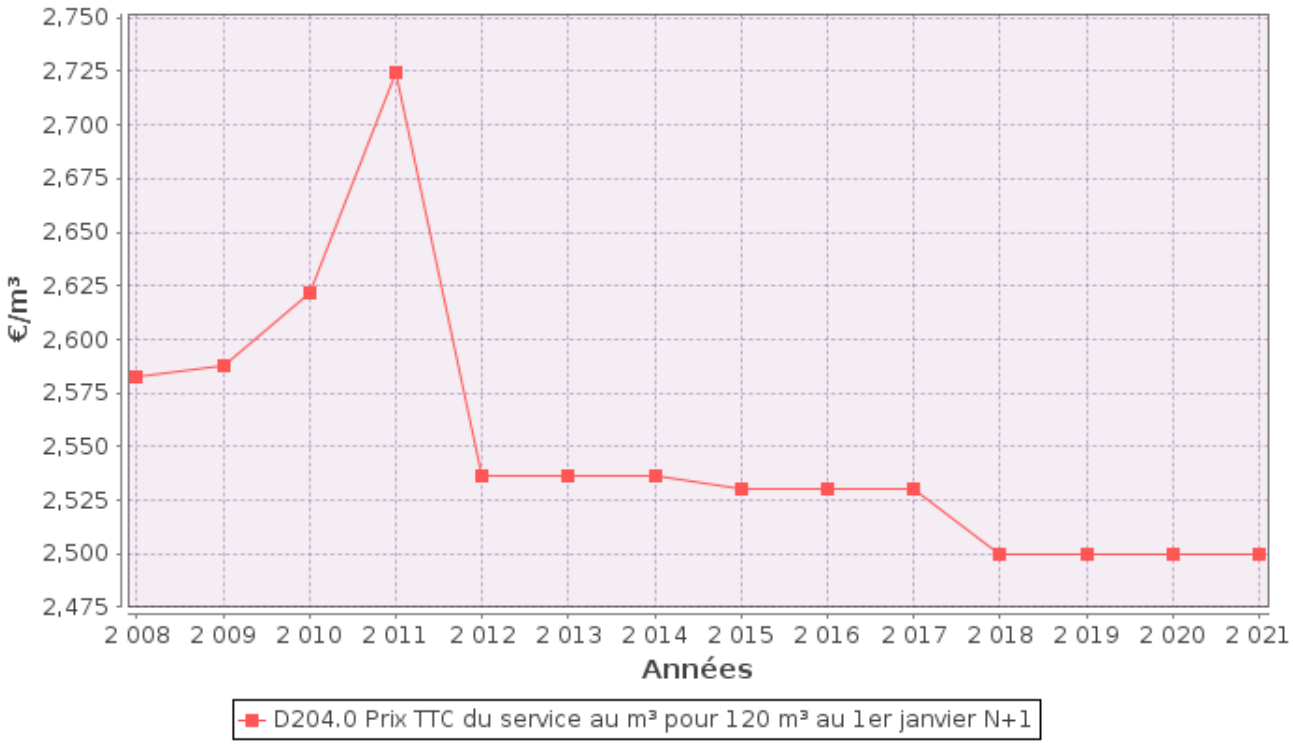

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m

Eau potable	Collectivité : SI DES EAUX DE LA FORET DU THEIL, affermage du 01/01/2011 avec la société VEOLIA EAU, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : RETIERS, Régie communale, Tarif domestique : de la commune

	1er jan 2021	1er jan 2022	TVA	variation
Distribution de l'eau				
Part exploitant (veolia)	116,92	119,51	5,5%	2,2%
Part intercommunale	142,64	142,64	5,5%	0,0%
Autres tiers (SMG35 - Agence de l'eau)	22,15	22,15	5,5%	0,0%
Collecte et traitement des eaux usées				
Part exploitant	0	0	0,0%	
Part Collectivité	281,80	281,80	0,0%	0,0%
Autres tiers	0	0	0,0%	
Redevance Agence de l'eau				
lutte contre la pollution	36,00	36,00	5,5%	0,0%
Modernisation du réseau	18,00	18,00	0,0%	0,0%
Total HT				
Distribution de l'eau	317,71	320,30		0,8%
Collecte et traitement des eaux usées	299,80	299,80		0,0%
TVA				
Distribution de l'eau	17,47	17,62		0,8%
Collecte et traitement des eaux usées	0,00	0,00		
TOTAL TTC				
Distribution de l'eau	335,19	337,92		0,8%
Collecte et traitement des eaux usées	299,80	299,80		0,0%
TOTAL TTC GLOBAL	**634,99**	**637,72**		**0,4%**
TARIF GLOBAL €TTC / M3	**5,29**	**5,31**		**0,4%**

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle
Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Aucune augmentation des tarifs assainissement depuis le passage en régie au 1 janvier 2013

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance assainissement acompte 1	**77 440.92**	**71 567.83**
Redevance assainissement acompte 2	**193 196.94**	**189 196.55**
Redevance assainissement acompte 3		
Redevance assainissement acompte 4		
Facturation Puits à usage domestique	**3060.60**	**3597.81**
Total recettes de facturation	**273 698.46**	**264 362.19**
Contrôle de raccordement	**2 000.00**	**2750.00**
Prime de l'Agence de l'Eau		
Contribution au titre des eaux pluviales		
Recettes liées aux travaux	**3 416.80**	**8025.10**
Contribution exceptionnelle du budget général	**0**	**0**
Rémunération Agence de l'eau facturation redevance modernisation de réseau	**0**	**0**
Subvention exceptionnelle valorisation boues	**12 073.23**	**13 649.40**
Total autres recettes	**17 490.00**	**24 424.50**
Total des recettes	**291 188.49**	**288 786.69**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 264 361.19 € (273 698.46 € réalisées au 31/12/2020).

2.4. Répartition des recettes

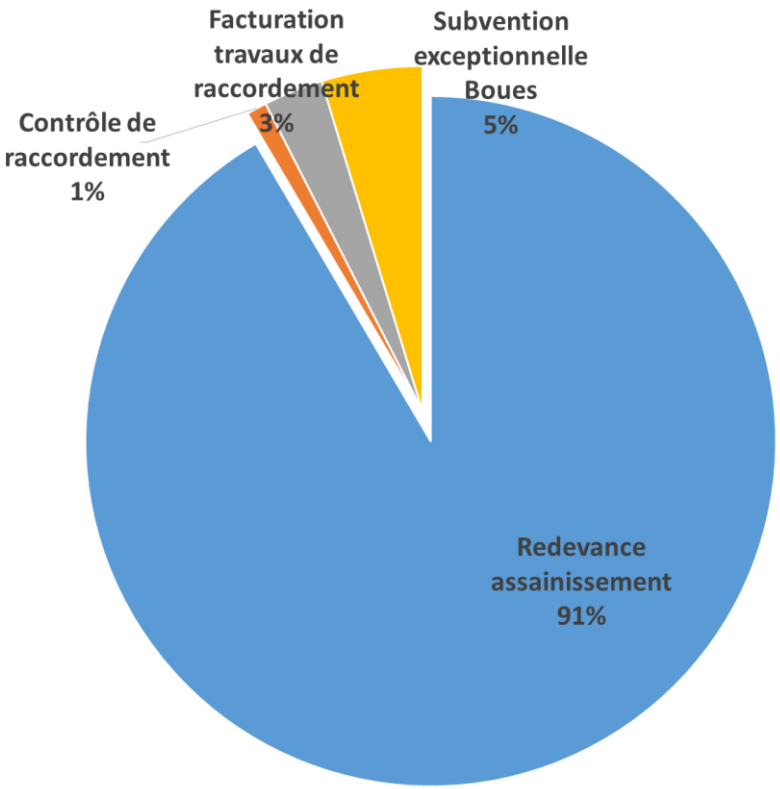

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 555 abonnés potentiels (100% pour 2020)

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

	nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	63%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	95%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**86**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 86 pour l'exercice 2021 (86 pour 2020).

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de RETIERS	182,5	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de RETIERS	182,5	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de RETIERS	182,5	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de RETIERS :

Filières mises en œuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☒ Conforme	25.12
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	15.85
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		40.8

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

4. Dépenses de fonctionnement du service

Données extraites du logiciel de comptabilité. Les informations ci-dessous sont un aperçu non exhaustif des dépenses liées à l'assainissement.

4.1. Fonctionnement général des équipements

	Au 31/12/2020 (€TTC)	Au 31/12/2021 (€TTC)
Electricité (station d'épuration et poste de relèvement)	29 257.83	31 147.12*
Eau (station d'épuration et poste de relèvement)	343.39	420.45
Service facturation redevance assainissement	3651.00	3 760.50
Impôts et taxes	265.00	657.76
Entretien et réparation bâtiments	344.18	2 342.91**
Entretien et réparation réseau Hydrocurage préventif et curatif Débouchage branchement ITV-Fumigation réseau Nettoyage poste de relèvement Dératisation Travaux de raccordement***	22 917.17	27 126.27
Télégestion - Telecom	1642.47	1 280.07
Produits de traitement – Déphosphatation	3456.89	11 279.51****

*Mise en place de la solution Purecontrol à la station d'épuration avec pour objectif d'optimiser les temps de fonctionnement moteurs et de réduire la consommation énergétique : pilotage initié en octobre 2021.
**Augmentation des dépenses liées la remise en état du racleur à graisse du prétraitement.
*** Travaux de raccordement aux réseaux des eaux usées avec participation financière.
****Hygiénisation des boues par injection de lait de chaux pour la campagne d'épandage d'aout 2021.

4.2. Déchets et sous-produits de l'assainissement

	Au 31/12/2020 (€TTC)	Au 31/12/2021 (€TTC)
Boues d'épuration (évacuation et valorisation)	78 392.41*	69 536.96
Sables, graisses, matière de curage	2 751.44	3 049.20

* valorisation des boues secondaires – Epandage de boues annulé suite à la crise sanitaire COVID
** valorisation des boues secondaires + épandage après hygiénisation en aout 2021

4.3. Dépenses du service

	Au 31/12/2020 (€TTC)	Au 31/12/2021 (€TTC)
Consommables	723.03	1 854.15
Petits outillages et matériels	1 942.92	3 827.08*
Carburant	1 102.50	1 102.50
Entretien-réparation et modification véhicule	1 058.43	0.00
Entretien sur biens mobiliers	2 231.50*	0.00
Charge personnelle, astreintes, suivi et frais de gestion	59 66132	77 002.60**

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

Contrôle des équipements et du traitement	4 676.13	3 412.97
Formations agents et frais de mission	6 548.36	4 167.25
Fournitures administratifs	475.98	0.00
Autre	6 548.36	7 126.62***

* Dépenses à la hausse avec l'aménagement de l'atelier et du véhicule maintenance, tampon de la voirie et outillages spécifiques.
** 1 agent supplémentaire sur une année complète.
**** contrat annuel d'entretien des espaces vert STEP + PR et servitude SNCF réseau ZA Fromy vers sud Pavie.

4.4. Répartition des dépenses de fonctionnement

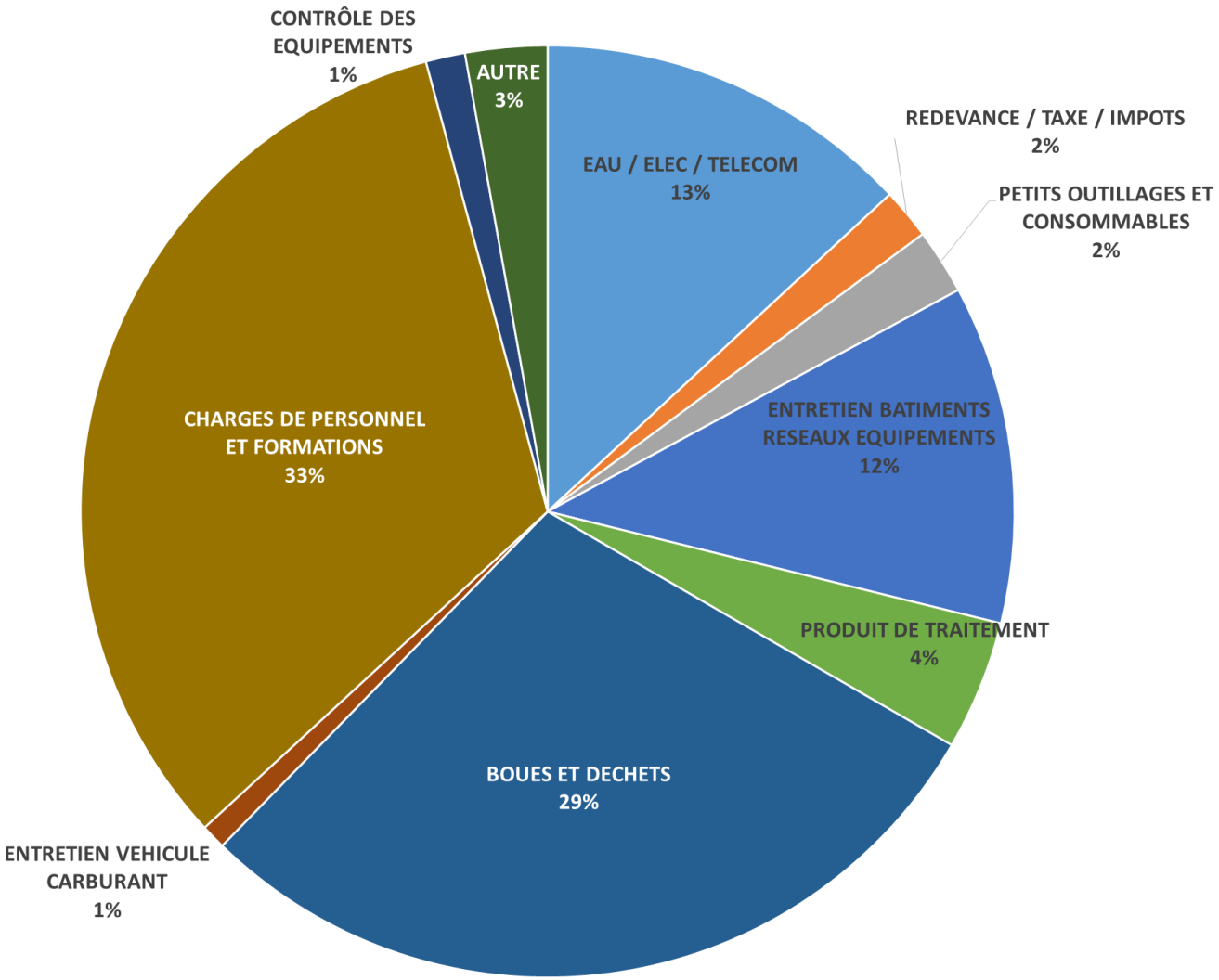

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	113 473	268 609
Montants des subventions en €	0.00	0.00
Montants des contributions du budget général en €	0.00	0.00

5.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercise 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

5.3. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 55 011.07 € (48 399.37 € en 2019).

5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels de l'année précédente en €	Montants prévisionnels en €
Restructuration du réseau rue des Colonels Dein	10 000.00	CLOTURE
Restructuration du réseau rue Robert d'Arbrissel	78 000.00	CLOTURE
Restructuration du réseau rue Jules Verne	100 000.00	145 000.00
Restructuration du réseau rue Guyot	34 5000.00	CLOTURE
Restructuration du réseau Lancelot	100 000.00	70 000.00
Restructuration du réseau De Lattre	0.00	25 000.00
Amélioration du poste de relèvement (Gérardais + Puits Chauvin)	10 000.00	26 000.00
Amélioration de la déshydratation des boues	15 000.00	7 000.00
Mises aux normes réseaux et branchement	36 000.00	20 000.00
Zonage assainissement – Mise à jour et géolocalisation du réseau	13 000.00	CLOTURE
Extensions diverses	10 000.00	25 000.00

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Aucun programme de travaux validé par l'assemblée délibérante.

5.6. Répartition des dépenses d'investissement

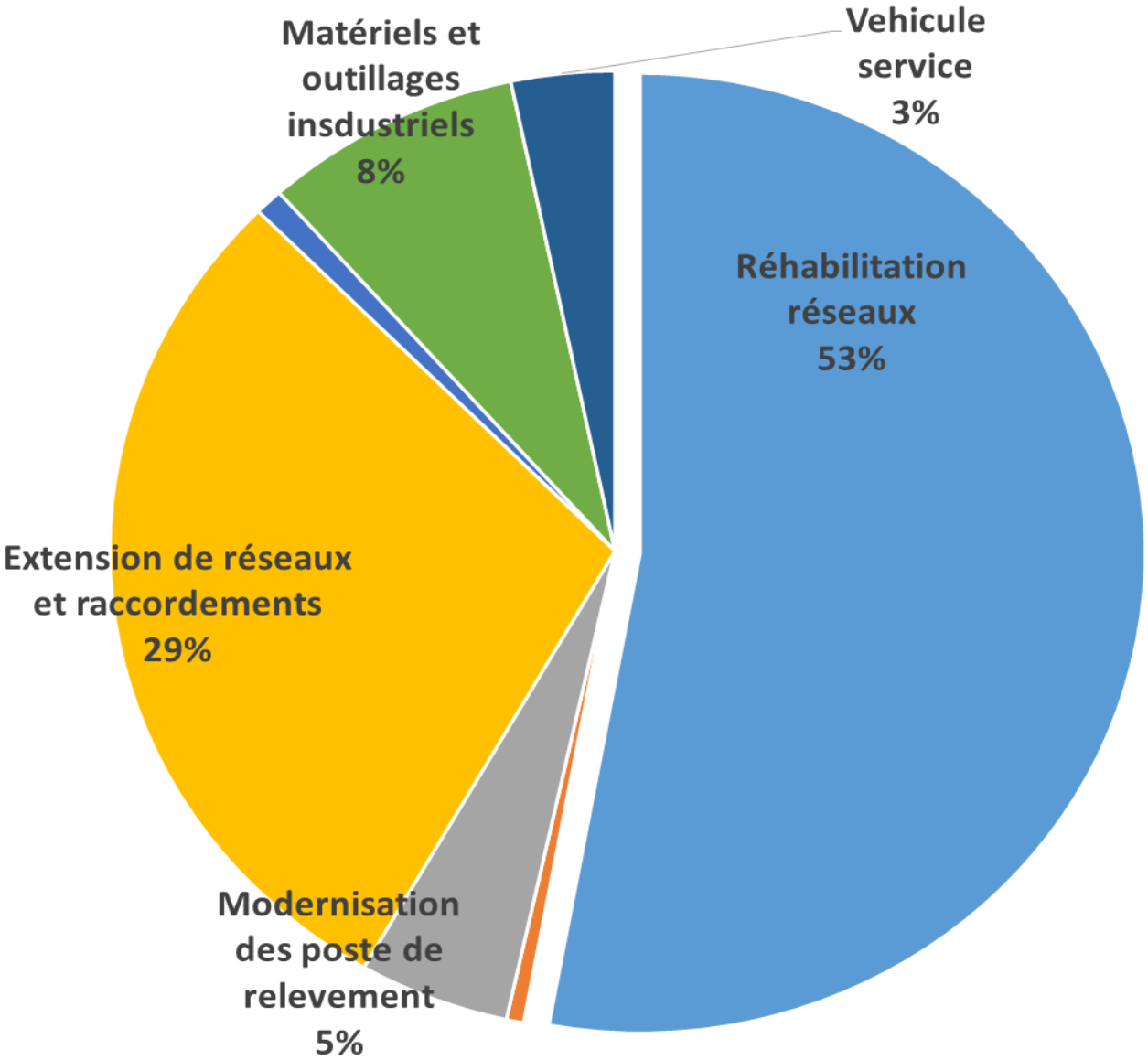

Autres postes de dépenses, études et développement station d'épuration inférieurs à 1%.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

378,54 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0035 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0088 €/m^3 en 2020).

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de coopération décentralisée sur l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le
ID : 035-213502396-20221017-D202294E-DE

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 696	3 732
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	40,8	41.0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,5	2,5
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	86	86
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0088	0,0035